

La Maison-Dieu, 125, 1976, 133-165.

Dominique DYE, o.p.

STATUT ET FONCTIONNEMENT DU "RITUEL" DANS LA PASTORALE LITURGIQUE EN FRANCE APRÈS VATICAN II*

DANS le libellé de cette communication le mot « rituel » comporte une ambiguïté sur laquelle il importe d'attirer l'attention. L'expression peut évoquer l'ordre rituel qui met en jeu des actions symboliques et, plus largement, un « agir programmé », que celui-ci soit déterminé par des livres (rituels, cérémoniaux, etc.) ou véhiculé par des us et coutumes. Elle peut aussi renvoyer à une donnée ou constante anthropologique fondamentale. Il s'agit alors du rituel comme « catégorie » entrant, à sa manière, dans la définition même de l'existence humaine. A ce

* Le texte présenté ici reprend l'essentiel des thèmes exposés à la première rencontre du séminaire du Professeur F.-A. ISAMBERT, dont on trouvera le compte rendu général dans ce numéro de la Revue.

Cette intervention a fait l'objet d'une publication ronéotée sous le titre « Statut et fonctionnement du "Rituel" dans la liturgie catholique en France après Vatican II », *Recherches et documents du Centre Thomas More* (9), mars 1976, 20 p.

La mise au point de ces réflexions ainsi que leur reprise en vue de leur parution dans *La Maison-Dieu* ont bénéficié de plusieurs conversations avec Jean-Yves HAMELINE du C.N.P.L. Cette contribution est aussi redevable, à sa manière, du travail réalisé par l'équipe qui a préparé les Tables décennales (1965-1974) de la Revue.

Pour une vue d'ensemble sur l'organisation de l'Eglise de France qui est parfois évoquée ici, cf. J. SUTTER, « Analyse organigrammatique de l'Eglise de France », *Archives de Sociologie des Religions* (31), 1971, pp. 99-149.

titre, il faut garder présente à l'esprit la distinction entre le « rituel » et les « rites du rituel »¹.

Conduite dans une optique et une perspective théologique et/ou ecclésiologique l'analyse, présentée ici, revêt aussi un intérêt pour les sciences humaines. Elle prend en considération des questions posées par ces sciences à la liturgie catholique, principalement par les sciences humaines de la religion, et le contenu de cet exposé lui-même fournira au sociologue ou à l'ethnologue ample matière à questionnements ou à analyse.

Il s'agit d'une étude faisant appel à une prise en considération du domaine rituel liturgique. Conduite dans la synchronie, l'analyse fera abondamment référence aussi à la diachronie, notamment à l'histoire récente du mouvement liturgique qui a conditionné en partie la mise en place des structures socio-liturgiques étudiées ici.

Dans la suite de cet exposé, selon la demande formulée par les organisateurs de la rencontre, il sera surtout fait allusion aux milieux liturgiques français proches de l'Ancien Centre de Pastorale Liturgique (ou C.P.L.) ou de l'actuel Centre National de Pastorale Liturgique (C.N.P.L.). On ne veut pas, par là, ignorer les efforts réalisés par d'autres pays, d'autres centres ou revues² qui sont parfois voisins de ceux qui seront évoqués ici.

I. SITUATION HISTORIQUE DE LA REFORME LITURGIQUE DE VATICAN II

Sous la forme que nous lui connaissons, la récente réforme liturgique est unique dans l'histoire de l'Eglise, tant en raison de son caractère englobant qu'en raison du laps de temps relative-

1. Pour une première approche des rites, voir par exemple J. CAZENEUVE, « Rites » (art.), *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1974, vol. 14, p. 284. Sur la distinction, rites/rituel, cf. J.-Y. HAMELINE, « Aspects du rite », LMD 119, 1974, pp. 101-111.

2. Voir les travaux assurés par les revues *Paroisse et Liturgie* [actuellement, *Communautés et Liturgies*] en Belgique, *Liturgie et Vie chrétienne* au Québec, *Eglise qui chante* et l'« Association Saint-Ambroise » à Paris, *L'Institut de Musique Liturgique* de l'Institut catholique de Paris.

ment restreint — une dizaine d'années — au cours duquel elle aura été conduite³. Quelques études détaillées ou plus pastorales ont tenté d'opérer un premier bilan⁴, mais aucune enquête ou étude sociologique d'ensemble ne paraît avoir été faite pour analyser les changements occasionnés par cette réforme que d'aucuns appellent une *révolution*⁵.

Pour notre propos, il est nécessaire de faire une rapide mise en perspective des composantes théoriques et ecclésiologiques de la réforme liturgique instaurée par le II^e Concile du Vatican.

3. Cf. D. DYE, « Chronique de liturgie », *Lumière et Vie* XXI (110), nov.-déc. 1972, p. 83.

4. Cf. « Problèmes d'aujourd'hui » [Numéro spécial], LMD 88, 1966 ; « La liturgie dans un monde en évolution » [Numéro spécial], LMD 97, 1969 ; A.-G. MARTIMORT, « Bilan de la réforme liturgique » (conférence au Centre d'études Saint-Louis de France à Rome, le 14 décembre 1972) : texte dans l'*Osservatore Romano* (éd. fr.) 51 (1201), 22 déc. 1972, pp. 2-3, 10-11 ; reprise partielle : « La réforme liturgique : le bilan de Mgr Martimort », *Liturgie et Vie Chrétienne* [Montréal] (86), oct.-déc. 1973, pp. 377-394 ; « Dix années de réforme liturgique » [Numéro spécial], *Liturgie et Vie Chrétienne* (86), oct.-déc. 1973 ; D. DYE et J.-Y. HAMELINE, « Changement de problématique. — Réflexions sur dix années de "La Maison-Dieu" », LMD 120, 1974, pp. 7-19 ; D. DYE, « La Constitution "Sacrosanctum Concilium" et la réforme liturgique », *Cahiers Saint Dominique* (156), avr. 1975, pp. 265-278, reprise partielle : Id., « Chronique de liturgie », *Lumière et Vie* XXIV (122), avr.-mai 1975, pp. 89-95 ; H. DENIS, *Des sacrements et des hommes. Dix ans après Vatican II*, Lyon: Chalet, 1975, pp. 9-43 ; J. GELINEAU, *Demain, la liturgie. Essai sur l'évolution des assemblées chrétiennes*, Paris: Cerf (coll. « Rites et Symboles », 6), 1976.

5. Cf. R. DESJARDINS, *Le sens de la révolution liturgique*, Toulouse: Privat (coll. « L'humain et la foi », 2), 1969 ; J. VAQUIÉ, *La Révolution liturgique*, Chiré-en-Montreuil (F. 86 Vouillé), 1971.

Pour l'approche sociologique, voir les travaux animés par Fr.-A. ISAMBERT, « Rites et liturgies. Perspectives sociologiques », LMD 111, 1972, p. 165 ; Id., « Religion populaire et mutations liturgiques », LMD 119, 1974, pp. 129-130 et les comptes rendus de ces filières 1972-1973, 1974-1975 dans les publications du Centre Thomas More. Voir, ici même, dans ce numéro 125 de *La Maison-Dieu* la présentation détaillée d'une de ces rencontres.

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu un colloque à l'Institut catholique de Paris (29 novembre 1975) sur le thème : « Religion populaire : mythe ou réalité historique ? », avec des interventions de F. Boulard, Fr. Rapp, J. Delumeau, G. Cholvy, sous l'animation de J.R. Palanque et B. Plongeron. La contribution de F. BOULARD était sur la « Problématique contemporaine » et prenait en considération l'attitude des catholiques devant la réforme liturgique.

**A) PRESUPPOSES ET ORIENTATIONS
DE LA CONSTITUTION
« SACROSANCTUM CONCILIUM »**

1. Le contexte lointain et le contexte immédiat

Le contexte lointain de cette réforme ou « l'héritage immédiat »⁶ est à chercher dans ce qu'on a appelé le « mouvement liturgique ». Son histoire, depuis Dom Guéranger jusqu'à Pie XII en passant par Dom Lambert Beauduin, Dom Odon Casel, Pius Parsch, commence à nous être mieux connue grâce à des études moins descriptives et manifestant un effort de compréhension socio-historique plus réelle⁷.

A la veille du Concile, la liturgie catholique présente encore un aspect complexe, parfois méticuleux et rempli de détails. Le type de réforme pratiquée pour la Veillée pascale et la Semaine sainte, avec Pie XII, n'a pas encore touché les autres secteurs. Complexités rubricales, accumulation de rites devenus en partie hermétiques, difficulté liée au latin, langue morte, rencontrent une fermentation et des aspirations aux changements, tant chez les clercs que chez les fidèles.

6. Cf. E. POULAT, « De l'échec ou du succès d'une "restauration catholique" », LMD 122, 1975, pp. 98-107.

7. Cf. O. ROUSSEAU, *Histoire du mouvement liturgique*, Paris: Cerf (coll. « Lex Orandi », 3), 1945 ; Id., « Le mouvement liturgique de Dom Guéranger à Pie XII », in : A.-G. MARTIMORT (ed.), *L'Eglise en prière. Introduction à la liturgie*, 3^e éd., Paris-Tournai: Desclée, 1965, pp. 54-57 ; A. HAQUIN, *Dom Lambert Beauduin et le renouveau liturgique*, Gembloux: Duculot (coll. « Recherches et synthèses de sciences religieuses. Section d'histoire », 1), 1970.

Il semble qu'il faille attendre un renouvellement certain de notre connaissance du mouvement liturgique grâce aux travaux des historiens du catholicisme tels M. de Certeau, G. Cholvy, J. Delumeau, B. Plongeron, E. Poulat. Dans un article à paraître prochainement, J.-Y. HAMELINE souligne l'importance du tournant de 1830 pour la liturgie catholique en France.

2. Les présupposés et les antécédents de la constitution « Sacrosanctum Concilium »

Le 5 décembre 1963, le II^e Concile du Vatican adoptait, presque à l'unanimité, la Constitution *Sacrosanctum Concilium*⁸. Elaborée par une Commission préparatoire où s'étaient retrouvés les animateurs du mouvement liturgique européen⁹, ce texte est marqué par des présupposés ecclésiologiques et théologiques qui ne sont pas sans révéler une idéologie.

8. Texte officiel dans : SACROSANCTUM ŒCUMENICUM CONCILIUM, VATICANUM II, *Constitutiones, Decreta, Declarationes*, Typis polyglottis Vaticanis 1966, pp. 3-70.

Editions françaises : « La Constitution conciliaire sur la liturgie », LMD 76, 1963, pp. 34-144 ; CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, *La Liturgie, Constitution conciliaire et directives d'application de la réforme liturgique*, Paris: Centurion (coll. « Documents conciliaires » 5), 1966, pp. 49-105 ; CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, *Constitutions, Décrets, Déclarations*. Paris: Centurion, 1967, pp. 147-205 [riche index pour tous les textes conciliaires].

Parmi les nombreux commentaires, citons : « La Constitution sur la liturgie. Commentaire complet », LMD 77, 1964, pp. 7-221 ; H. VOLK, *Pour une liturgie renouvelée. Fondements théologiques de la liturgie*, trad. de l'allemand par J. Houel, Paris-Tournai: Desclée, 1965 ; [Etudes sur la Constitution liturgique], *Concilium* (2), 1965, pp. 7-97 ; H. SCHMIDT, *La Constitution de la sainte liturgie. Texte, Genèse, Commentaire, Documents*, Bruxelles: Ed. Lumen Vitae (coll. « Tradition et renouveau » 3), 1966 ; J.P. REVEL, « La Constitution conciliaire sur la liturgie. Son esprit et ses grands axes », *Lumière et Vie* (81), janv.-avr. 1967, pp. 3-30 ; J.P. JOSSUA et Y. CONGAR (eds.), *La liturgie après Vatican II. Bilans, études, perspectives*, Paris: Cerf (coll. « Unam Sanctam », 66), 1967, 420 p.

Pour un relevé complet des divers documents de réforme de la liturgie après cette Constitution conciliaire, cf. « I. Liste complète des documents du Saint-Siège sur la réforme liturgique de 1954 à 1973 », *Liturgie et Vie Chrétienne* (86), oct.-déc. 1973, pp. 362-372 ; « II. Liste complète des documents de la C.C.C. (Canada) sur la réforme liturgique de 1964 à 1973 », *ibid.*, pp. 372-376 ; « Documents relatifs à la réforme liturgique et à la pastorale liturgique et sacramentelle émanant de Rome et de l'épiscopat français », Supplément à *Informations CNPL* (32), févr. 1974.

Pour les textes latins des documents provenant du Siège apostolique, cf. *Enchiridion documentorum instaurationis liturgicae*. Cura et studio Sacrae Congregationis pro cultu divino, Città Del Vaticano.

9. Cf. P.M. GY, « Esquisse historique », LMD 76, 1963, pp. 7-18 ; Mgr H. JENNY, « Introduction », in : CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, *La Liturgie...*, pp. 25-47 ; H. SCHMIDT, *op. cit.*, pp. 61-74.

Appel à la pastorale liturgique

Au regard du renouveau liturgique, l'optique de Pius Parsch était résolument populaire et biblique¹⁰, celle de Romano Guardini ou du Père Donceur teintée d'un certain romantisme d'ailleurs fort différent. Chez le premier, on pourrait déceler l'influence de Schelling et des symbolistes allemands, chez le second celle d'un auteur comme Michelet.

Le mouvement liturgique français avec la création, en 1943, du Centre de Pastorale Liturgique (C.P.L.) par les Pères P. Duployé et A.-M. Roguet s'inscrit dans une orientation pastorale¹¹. Par l'intermédiaire de ses publications et de ses congrès, ce mouvement et le C.P.L. eurent une influence dans la préparation de la réforme liturgique conciliaire et le renouveau ecclésial.

Cette qualification et cette orientation « pastorale » ne doit pas dissimuler les différences d'optiques et même les divergences du courant français. Les journées d'études de Vanves (26-28 janvier 1944) sont révélatrices d'un clivage, pour ne pas dire d'une opposition, entre deux conceptions de la liturgie et de l'effort pastoral. A ces deux perspectives on peut rattacher respectivement les noms de L. Bouyer et de G. Michonneau¹². — Relue 30 ans après, la lettre que L. Bouyer adressait confidentiellement au P. Duployé le 8 octobre 1943 montre quelle utopie était sous-jacente aux options de certains et combien ce renouveau, quoi

10. Cf. Ch. RAUCH, « Un promoteur du mouvement liturgique : Pius Parsch (1884-1954) », LMD 40 bis, 1955, pp. 150-156 ; Pius PARSCH, *Le renouveau liturgique au service de la paroisse. Sens et portée de la liturgie populaire*, trad. fr. par M. Grandclaudeon, Mulhouse: Salvator, 1950, pp. 7-13.

11. Cf. A.-G. MARTIMORT, « Dix ans de pastorale liturgique en France (L'Ami du Clergé) », LMD 40 bis, 1955, pp. 170-176 ; P. DUPLOYÉ, *Les origines du Centre de Pastorale Liturgique (1943-1949)*, Mulhouse-Paris: Salvator/Tournai: Casterman, 1968. Cf. recension de M.-D. FORESTIER, LMD 96, 1968, pp. 127-129.

Analyses historiques et sociologiques du C.P.L. et du C.N.P.L. dans J. SUTTER, « Analyse organigrammatique... », *art. cit.*, pp. 132-134. Cf. aussi Cl. PÉRINEL, « Innovations et décisions dans l'Eglise catholique de France : Le Centre National de Pastorale Liturgique et la controverse sur le baptême », *Recherches et documents du Centre Thomas More* (8), déc. 1975, 20 p., polycopiées.

12. Cf. l'ouvrage collectif, *Etudes de pastorale liturgique, Vanves 26-28 janvier 1944*, Paris: Cerf (coll. « Lex Orandi », 1), 1944.

qu'on en ait dit, pouvait avoir un aspect « historicisant ». En un sens, ce document est prophétique de ce qui allait être réalisé, mais aussi parfois annonciateur des difficultés actuelles de la réforme¹³.

Un certain purisme dans le recours à l'histoire

Dans une autre ligne, des hommes comme A.-G. Martimort, à la différence de l'historien allemand J.-A. Jungmann qui aura toujours une position différente, instaureront une distinction très radicale entre « liturgie » et « dévotions ». Ce jugement qui pouvait voisiner l'opposition ne semble pas pouvoir être totalement justifié par l'histoire ou la sociologie du culte¹⁴. Au plan ecclésiologique, il conduit à majorer l'aspect juridique et institutionnel. Au plan rituel, on arrive à une surcharge du rite : la liturgie tend à devenir l'expérience (chrétienne) « plénière ».

La réforme liturgique a été assez fortement marquée, et sans doute rendue possible, par les travaux de grands historiens : E. Bishop, P. Batiffol, L. Duchesne, A. Baumstark, B. Capelle, J.-A. Jungmann, A. Chavasse, A.-G. Martimort, B. Botte, etc. Une sociologie de la connaissance aurait à analyser la manière avec laquelle les sciences historiques ont été utilisées dans ces changements rituels. Elles devaient permettre un retour à la « simplicité primitive », on eût presque dit à un « âge d'or de la liturgie et de la vie chrétienne » contemporain de la grande patristique. Bien que cela puisse paraître paradoxal pour les générations d'aujourd'hui, l'histoire était employée et devenait le moteur du changement.

Ces différentes lignes de force brièvement résumées ici se retrouvent dans les orientations de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*.

13. La lettre du Père L. BOUYER se trouve dans P. DUPLOYÉ, *op. cit.*, pp. 289-297.

14. Cf. J. SÉGUY, « Suggestions pour une sociologie des liturgies chrétiennes », *Archives de Sociologie des Religions* (22), 1966, pp. 145-151. Du même auteur, voir aussi : « Constitutions ecclésiastiques, rites liturgiques et attitudes collectives. A propos de la ségrégation religieuse des Noirs aux Etats-Unis », *ibid.*, 11, 1961, pp. 93-128 et un compte rendu de cours : J. FOLLEN, « Approches sociologiques de la liturgie : le changement rituel », LMD 107, 1971, pp. 62-67.

3. Les orientations de la Constitution conciliaire

Ce document conciliaire adopte un point de vue ecclésiologique et fonctionnel. Bien que son but ne fût pas de tracer une théologie de la liturgie mais de promouvoir la restauration et le progrès de celle-ci, on doit admettre la qualité théologique des principes généraux qui sous-tendent la réorganisation du culte de l'Eglise¹⁵.

1. A la différence de l'Encyclique de Pie XII, *Mediator Dei* (1947), encore marquée par une conception un peu « moralisatrice » de la liturgie, la Constitution *Sacrosanctum Concilium* engage dans une ligne plus mystérique et contemplative. Certains numéros se ressentent d'un ressourcement biblique et patristique effectif¹⁶.

Les principes fondamentaux de ce document : participation active, perspective pastorale, rôle de la Parole de Dieu, et de l'Ecriture, dimension communautaire des célébrations, importance des traditions locales et des peuples, etc., nous semblent rejoindre un consensus ecclésial courant. Dans leur application, ils étaient très neufs. Une expression du Père Congar résumerait bien cet acquis : désormais tous les fidèles devraient être « éclairés et actifs »¹⁷.

2. Quelques rédacteurs et de rares experts chargés de son application auraient souhaité une collaboration avec des hommes compétents en psychologie et sciences sociales. Cette confronta-

15. Cf. H. VOLK, *Pour une liturgie rénovée. Fondements théologiques de la liturgie*, trad. de l'allemand par J. Houel, Paris-Tournai: Desclée, 1965. Parmi les passages les plus denses théologiquement, cf. *Sacrosanctum Concilium*, nn. 5 (mystère pascal et naissance de l'Eglise), 2 (dimension contemplative de la liturgie), 7 (liturgie comme fonction sacerdotale de Jésus Christ), etc.

Sur la théologie de la liturgie, cf. Fr. VANDENBROUCKE, « Liturgie » (art.), *Catholicisme*, Paris: Letouzey et Ané, 1974, t. VII, col. 882-889 ; G. LUKKEN, « La liturgie comme lieu théologique irremplaçable », *Questions liturgiques* (286), juil.-sept. 1975, pp. 97-112, avec bibliogr. pp. 97-98.

16. Cf. *Sacrosanctum Concilium*, nn. 1-4, 5-13, 14.

17. Cf. J.-P. JOSSUA, « La Constitution "Sacrosanctum Concilium" », dans l'ensemble de l'œuvre conciliaire », in : J.-P. JOSSUA et Y. CONGAR (eds), *La liturgie après Vatican II, op. cit.*, p. 129.

tion ne semble pas avoir eu lieu. On peut même se demander si les responsables du projet de ce texte conciliaire avaient pris connaissance des statistiques de pratique religieuse réalisées à cette époque dans plusieurs pays.

Le travail de révision et de refonte des livres liturgiques s'opéra avec des concepts (simplicité et fonctionnalité des rites, participation, assemblée, « nature des choses », etc.) dont la pertinence anthropologique n'apparaît pas toujours bien établie. A la frontière de l'histoire, de la pastorale, de l'ecclésiologie, ces expressions dont l'emploi est difficilement évitable pour conduire une action, restent cependant ambiguës et auraient nécessité un effort de clarification¹⁸.

L'établissement de nouveaux rites ou rituels a parfois été conduit à partir de modèles dont on surestimait la valeur structurale et universelle¹⁹, ou bien de présupposés théologiques ou doctrinaux non pleinement élucidés.

B) MISE EN PLACE DE LA REFORME LITURGIQUE

Bien que plusieurs historiens ne soient pas d'accord avec ce qualificatif, on peut comparer la Constitution conciliaire à une « loi-cadre ». Le Concile a donné une charte de travail, à partir de laquelle le Siège Apostolique, les Conférences épiscopales, les prêtres, les laïcs et des spécialistes seraient appelés à un travail de refonte.

1. Distance entre « Sacrosanctum Concilium » et ses applications de la réforme

On a souvent noté les limites de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*. Promulguée avant les Constitutions *Lumen Gentium*

18. Voir quelques analyses en ce sens à propos du mot « participation » dans J. RÉMY, « Communauté et assemblée liturgique dans une vie sociale en voie d'urbanisation », LMD 91, 1967, pp. 76-104, spécialement pp. 98-102.

19. Qu'on songe ici à l'importance du livre de J.A. JUNGMANN, *Des lois de la célébration liturgique*, trad. de l'allemand par M. Zemb, Paris: Cerf, 1956, juste en la plupart de ses intuitions, mais qui a donné lieu à beaucoup d'extrapolations. Certaines présentations du « psaume responsorial » à la messe n'ont-elles pas été appuyées sur des reconstructions historiques très hypothétiques ?

et *Gaudium et Spes*, elle ne bénéficie pas de leurs intuitions très riches ou de leurs perspectives de confrontation avec le monde²⁰.

1. Plusieurs points (approche générale de la liturgie, fonction très « cultuelle » du rôle du prêtre, structure hiérarchique de la célébration, rôle du Siège Apostolique et rapport aux Eglises locales, relation Parole de Dieu/sacrements, etc.)²¹ montreraient que, malgré sa réelle nouveauté, l'ancrage théorique de cette Constitution relevait davantage du passé, fût-il celui du génie patristique, que de l'avenir. Sans doute, n'intégrait-il pas une lecture suffisante de la situation réelle de l'Eglise et des Eglises ?

Etait-il possible, en 1963, de présager une usure aussi rapide des formules conciliaires et une déstructuration aussi forte des institutions ecclésiales traditionnelles ? Il n'appartient pas à cette Communication d'y répondre.

2. Quoi qu'il en soit, sous l'effet conjugué d'une expérimentation limitée mais réelle, du rôle effectif des Conférences épiscopales et de leurs organismes liturgiques nationaux, la mise en œuvre concrète des réformes liturgiques manifeste de la part de ces responsables, une certaine prise en considération des situations nouvelles des Eglises dans la société²².

Les phénomènes d'urbanisation, les mutations culturelles, religieuses, invoquées par Paul VI dans sa Lettre apostolique, *Octogesima adveniens* sur les questions sociales (14 mai 1971), au Cardinal M. Roy, sont prises en compte par les experts chargés de cette réforme liturgique et par les instances responsables.

Les jugements relatifs à ces changements rituels sont variés,

20. Cf. le relevé bibliographique des études sur ce point dans D. DYE, « La Constitution " Sacrosanctum Concilium " et la réforme liturgique », *art. cit.*, pp. 268-270, notes 11-19. Voir, entre autres, J.-P. JOSSUA, « La Constitution " Sacrosanctum Concilium " ... », pp. 149-156. — Voir aussi les analyses de G. LAFONT, « Liturgie et ministères dans les communautés baptismales », *Paroisse et Liturgie* 49 (8), 1967, pp. 764-785, sur ce point, pp. 770-772.

21. Cf. Th. MAERTENS (ed.), *Liturgies et communautés humaines. Vers une vie liturgique diversifiée*, Paris: Centurion (coll. « Vivante liturgie », 84), 1969, pp. 71-102 ; J.-P. JOSSUA, *ibid.*, pp. 146-149.

22. Cf. D. DYE et J.-Y. HAMELINE, « Changements de problématique. Réflexions sur dix années de " La Maison-Dieu " », *LMD* 120, 1974, pp. 12-14, avec les références bibliographiques données en notes, spécialement nn. 10-25.

voire opposés²³. Le sociologue ou l'ethnologue peut discerner la manière dont les requêtes liées aux phénomènes des groupes (désir d'intimité, de créativité, de spontanéité), le déplacement constaté dans l'expérience du sacré ont été interprétés et intégrés à des documents comme celui qui est relatif aux « messes de groupes particuliers »²⁴ ou, plus généralement, dans les Rituels eux-mêmes.

2. Profil général des Rituels

Même si des études particulières ont été réalisées ici ou là, l'analyse des nouveaux Rituels par les méthodes empruntées à la linguistique ou aux sciences sociales reste à entreprendre²⁵.

23. Cf. *supra*, note 5. Présentation rapide mais très typée dans H. DENIS, *Des sacrements et des hommes*, pp. 29-36.

24. A titre d'exemples, citons aussi les rapports entre tel document romain et son adaptation francophone : S. Congrégation pour le Culte Divin, Instr. *Actio pastoralis* sur les messes pour des groupes particuliers, 15 mai 1969 ; *Acta Apostolicae Sedis*, 1969, pp. 806-811 ; *La Documentation Catholique* (1558), 1970, pp. 213-215. Ces directives ont donné lieu à des documents propres aux conférences épiscopales : Note de la Commission épiscopale de liturgie, *Les messes de petits groupes*, Chambrey-lès-Tours 1970 [*La Documentation Catholique* (67), 1970, pp. 278-283] ; « Note des évêques de Belgique sur les messes de petits groupes », *Service du Seigneur* (5), avril 1970, pp. 3-15. Voir les études de B.-D. MARLIANGEAS, « Réflexion sur les messes de petits groupes », LMD 100, 1969, pp. 130-138 ; A. GIGNAC, « Les messes de petits groupes. Etudes comparatives de trois documents récents », *Liturgie et Vie Chrétienne* (73), juil.-sept. 1970, pp. 279-284. En application du *Directorium de missis pro pueris* (1^{er} novembre 1973), voir : *Célébrer la messe avec les enfants*. Notes pastorales. Suggestions pratiques. Lyon/Bourges: Chalet Tardy, 1974. A. HAQUIN, « Le Directoire romain pour les messes d'enfants », LMD 119, 1974, pp. 112-123.

25. Voir les travaux du C.N.P.L. sur le Rituel du baptême des petits enfants. Cf. aussi Fr.-A. ISAMBERT, « Les transformations du rituel catholique des mourants », *Archives de Sciences sociales des Religions* (39), 1975, pp. 89-100.

Sur les recherches en milieux catholiques américains, cf. E.A. FISCHER, « Le rituel comme moyen de communication », *Questions liturgiques* (270), juil.-sept. 1971, pp. 197-215. — Sur les perspectives françaises, quelques contributions : R. DIDIER (ed.), *L'Eucharistie, le sens des sacrements*. Un dossier théologique 1971, Faculté de théologie de Lyon, Lyon: Profac 1971 ; R. DIDIER, « Des sacrements, pourquoi ? Enjeux anthropologiques et théologiques », LMD 119, 1974, pp. 35-50 ; P. BÉGUERIE, H. DENIS, R. DIDIER *et al.*, « Problèmes sacramentaires. Dialogue interdisciplinaire », *ibid.*, pp. 51-73 ; J. POTEI, *Les funérailles, une fête ?*, Paris: Cerf (coll. « Rites et Symboles », 1), 1973.

Dans les domaines voisins qui seraient ceux du théâtre ou des langages gestuels, le travail est amorcé, mais sans qu'on soit toujours parvenu à des résultats pleinement topiques²⁶.

26. A titre de problématique générale, cf. J.-Y. HAMELINE, « Aspects du rite », LMD 119, 1974, pp. 101-111.

Comme voies d'accès diversifiées, on peut signaler :

a) Une approche à partir de l'*anthropologie sociale* : cf. A. VAN GENNEP, *Les rites de passage*, réimpression (1^{re} éd. 1909), Paris-La Haye: Mouton, 1969 ; J. HUXLEY *et al.*, *Le comportement rituel de l'homme et de l'animal*, trad. de l'anglais, Paris: Gallimard, 1971 ; E. GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1, *La présentation de soi*, t. 2, *Les relations en public*, Paris: Ed. de Minuit (coll. « Le sens commun »), 1973 ; avec des approches complémentaires : « Pratiques et langages gestuels », *Langages* (10), juin 1968 ; P. BOURDIEU *et al.*, *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris: Ed. de Minuit (coll. « Le sens commun »), 1965 ; E.T. HALL, *La dimension cachée*, trad. de l'anglais, Paris: Seuil 1971 ; ID., *Le langage silencieux*, trad. de l'anglais, Paris: Mame 1973 ; P. BOURDIEU, « Le sens pratique » [Mythes et rites : analyse structurale et logique pratique], *Actes de la Recherche en Sciences sociales* [Paris] 1, fév. 1976, pp. 43-86.

b) Des études où se manifestent l'*influence des théoriciens* comme E. Durkheim, M. Weber, M. Mauss, et aussi Marx, Engels, Freud, et qui vont jusqu'à proposer des *théories* du rite, de la fête, de la prière, du symbolisme : J. CAZENEUVE, *Sociologie du rite*, Paris: PUF (coll. « SUP ») 1971 ; Fr.-A. ISAMBERT, « Fête » (art), *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1970, vol. 6, pp. 1046-1051 ; ID., « Notes sur la fête comme célébration », LMD 106, 1971, pp. 101-110 ; M. DOUGLAS, *De la souillure*, Essais sur les notions de pollution et de tabou, trad. de l'anglais, Paris: Maspero (coll. « Bibliothèque d'anthropologie ») 1971 ; R. BASTIDE, « L'expression de la prière chez les peuples sans écriture », LMD 109, 1972, pp. 98-122 ; J. DUVIGNAUD, *Fêtes et civilisation*, Paris: Librairie Weber, 1973 (album photo).

c) Des études situant les activités rituelles dans les *forces sociales du groupe* : P. BERGER, *La religion dans la conscience moderne*, trad. de l'américain, Paris: Centurion 1971 ; J. SÉGUY, *op. cit.*, note 14 ; *Les groupes informels dans l'Eglise*, Strasbourg: CERDIC-Publications (coll. « Hommes et Eglise »), 1971 ; Fr.-A. ISAMBERT, « Réflexions sociologiques sur la communion solennelle », *Catéchèse* (50), 1973, pp. 73-91 ; D. HAMELINE, « La créativité. Fortune d'un concept ou concept de fortune ? », LMD 111, 1972, pp. 84-109.

d) Des analyses et présentations de l'activité rituelle comme *production signifiante*, prenant appui sur la sémiologie, la linguistique, la psychanalyse, la psychologie religieuse.

Sur ces points, cf. J.-Y. HAMELINE, « Lectures en sémiologie. Bibliographie sélective », LMD 114, 1973, pp. 59-67. Signalons : « L'analyse structurale du récit », *Communications* (8), Paris, 1966 ; M. PÊCHEUX, *Analyse automatique du discours*, Paris: Dunod (coll. « Sciences du comportement ») 1969 ; T. TODOROV, « Introduction à la symbolique », *Poétique* (11), Paris, 1972, pp. 273-303 ; A. GUILLERMOU, « Du sacré au profane. Variations sémantiques sur quatre thèmes : Célébration. Cérémonie. Rite. Culte », LMD 106, 1971, pp. 79-100 ; A. VERGOTE, « Regard

Quelques remarques méthodologiques s'imposent à tout observateur.

Les différentes parties d'un rituel

1. Les nouveaux livres liturgiques, reprenant en cela un modèle utilisé, principalement il est vrai, dans un but pastoral, par le Rituel de 1614 de Paul V, comportent deux grandes parties.

La première — sorte de remarques préliminaires développées — appelée selon les cas *Praenotanda* ou *Institutiones* (du Missel, de la Liturgie des Heures) correspond à une présentation « doctrinale » et structurelle générale. La seconde partie est un agencement rituel ou textuel précis (*Ordo Missae*, contenu du Missel, de l'Office, séquences rituelles, etc.).

De soi, les *Praenotanda*, traduisant des orientations doctrinales, ont une portée et une valence moins circonstanciée que les ordonnances rituelles dont on dit périodiquement qu'elles pourront être renouvelées.

La charge d'adaptation confiée aux Conférences épiscopales, à l'intérieur d'un désir d'unité substantielle du rit romain, concerne aussi ces *Praenotanda*. C'est une des façons dont s'exerce la responsabilité par ailleurs plus large, reconnue aux évêques en matière liturgique²⁷.

Distinction entre les rites eux-mêmes

2. Pour répondre à un but à la fois traditionnel ou hiérarchique et fonctionnel, ces ensembles rituels instaurent parfois une dis-

du psychologue sur le symbolisme liturgique », LMD 91, 1967, pp. 136-145 ; Id., « Gestes et actions symboliques en liturgie », *Concilium* (62), 1971, pp. 39-50 ; Id., « La réalisation symbolique dans l'expression culturelle », LMD 111, 1972, pp. 110-131 ; Id., *Interprétation du langage religieux*, Paris: Seuil, 1974.

L'établissement de cette note bibliographique a été faite, en grande partie, en s'inspirant de : « Aspects anthropologiques des comportements rituels et des pratiques liturgiques », *Bibliographie établie pour la session de Francheville (1974) du C.N.P.L.*

27. Cf. P.-M. GY, « La responsabilité des évêques par rapport au droit liturgique », LMD 112, 1972, pp. 9-24.

inction entre ce qui est considéré comme « rite essentiel » et ce qui est envisagé comme « rites complémentaires ». Les organisateurs se défendent toutefois de reconduire par là une mentalité purement juridique du « strictement nécessaire pour la validité... », dont on peut penser qu'elle a trop souvent vicié la pratique liturgique en Occident. Cette distinction correspond à une pédagogie qui, dans certains cas, s'enracine dans le donné révélé et fait percevoir l'équilibre de la célébration.

Un enrichissement doctrinal

3. Dans les déterminations concernant les sacrements et les actions liturgiques, signalons quelques points qui relèvent de ce que les théologiens appelleront un « enrichissement doctrinal » : restauration de la concélébration eucharistique, clarification de la discipline entre ministères « ordonnés » (évêque, prêtre, diacre) et « institués » (acolyte, lecteur, etc.)²⁸, nouvelles formules sacramentelles pour la confirmation, la pénitence, l'onction des malades, enfin la présidence de quelques actions liturgiques par des laïcs et un rôle donné aux femmes²⁹.

L'importance socio-culturelle de tels changements n'est pas à sous-estimer. La pratique sacramentelle, les formules doctrinales ou symboliques, et plus généralement le Rituel, concernent profondément l'Eglise comme groupe social. Toucher aux rites et à l'ordre symbolique est toujours une opération délicate, dont on ne peut prévoir à l'avance toutes les conséquences. On décèlera de même un rapport entre « pouvoir socio-ecclésial » et « pouvoir sacramentel ». Les remous qui ont lieu autour de l'*Ordo Missae* de Pie V et celui de Paul VI illustrent assez bien ces affirmations.

Détermination de fonctions

4. Les nouveaux Rituels promulgués depuis 1965 ne déterminent pas seulement la matérialité des rites, mais d'une certaine

28. Cf. R. BÉRAUDY, « Les ministères institués dans *Ministeria quaedam* et *Ad pascendum* », LMD 115, 1973, pp. 86-96.

29. Cf. R. van EYDEN, « Les femmes dans les fonctions liturgiques », *Concilium* (72), 1974, pp. 63-76.

manière leur imputent des fonctions³⁰. Là où les anciens livres prévoyaient un rite précis et particulier, il est souvent prévu le choix entre plusieurs possibilités. Une nouvelle stratégie liturgique, décelable dans la rédaction même des rubriques, s'instaure. Dans sa formulation, comme dans ses conséquences induites, elle est sans doute elle-même un fait relevant d'une analyse sociologique.

Les rédacteurs des nouveaux livres liturgiques ont utilisé ainsi un langage qui relèverait en partie de l'analyse fonctionnelle. L'étude qui peut en être assurée rencontre les difficultés propres à ce type d'investigation : difficulté à isoler les éléments, — à opérer les distinctions motifs/fonctions, les fonctions entre elles (fonction primaire, secondaire), — à saisir l'opposition partielle fonction/fonctionnement.

Les instaurateurs de la réforme reconnaissent bien volontiers qu'ils n'avaient pas envisagé toutes les répercussions que cette nouvelle programmation rituelle aurait pour l'ensemble de l'Eglise : distorsion parfois des rites dans leur fonction symbolique d'intégration ou d'appartenance au groupe, propension aussi de la fonction, par l'entretien que lui apporte le rite, à se survivre même en l'absence d'une raison d'être, risque de dysharmonie d'un ensemble rituel qui avait sa cohérence et qui ne la retrouve pas de manière univoque, etc.



Dans les circonstances historiques de son instauration et dans son application générale, la réforme liturgique de Vatican II a été menée à partir de principes internes pastoraux et ecclésiologiques (enracinement biblique, retour aux sources patristiques, etc.), sans une investigation particulièrement poussée des conditions de production et de mise en œuvre.

Le point de vue sociologique prendra en compte qu'on a affaire à des Rituels simplifiés, considérés comme plus en harmonie avec les aspirations et les expressions contemporaines ; des Rituels plus riches quant aux textes bibliques, aux nouveaux

30. Cf. D. DYE et J.-Y. HAMELINE, « Changement de problématique... », *art. cit.*, p. 17.

formulaire de prières à des ensembles dégagant mieux l'essentiel et incluant une référence plus constante au groupe qui célèbre.

II. RECHERCHES PASTORALES SUR LE RITUEL

La plupart des observateurs même ou surtout ecclésiastiques — admettent que cette réforme liturgique n'est qu'une première étape : une rénovation du rit romain avec un premier effort d'adaptation aux différentes sphères culturelles, sous formes de traduction et d'aménagements partiels³¹.

Pour le secteur francophone, ce travail a été conduit avec rapidité et on peut l'admettre, avec ingéniosité par divers Centres nationaux, en France le C.N.P.L. Conjointement à cette tâche, absolument indispensable, a été menée une réflexion sur l'anthropologie de la liturgie. Réalité sous laquelle on englobe une approche des rites, du rituel, des sacrements, des signes, des symboles dans leur rapport à la pastorale. Perspective de travail qui part aussi d'une idée-force : la révélation chrétienne comporte une révélation sur et pour l'agir symbolique de l'homme. L'expérience rituelle humaine entre dans le dévoilement plénier des harmoniques de cette révélation biblique. Sous cet angle, l'anthropologie sacramentelle ne cherche-t-elle pas à découvrir les dynamismes de l'expérience des hommes au sein des actes salvifiques du Christ ?

A) RECHERCHES ANTERIEURES DU C.P.L.

Il serait inexact de dire que ces recherches et ces préoccupations étaient absentes du mouvement liturgique français d'après-guerre. A s'en tenir aux travaux des collaborateurs du C.P.L. ou aux publications de ce Centre, on peut signaler pour notre propos quelques voies d'approche.

31. Cf. D. DYE, « Chronique de liturgie », *Lumière et Vie* (110), 1972, p. 83 ; A. GIGNAC, « Une réforme qui s'achève ou une réforme qui commence », *Liturgie et Vie chrétienne* (86), oct.-déc. 1973, pp. 331-334.

Une réflexion anthropologique

1. Se référant à la pensée antique, à l'esquisse d'une sémiologie médiévale, et principalement à la théologie de saint Thomas d'Aquin ; une série d'études ont suivi la ligne d'une réflexion anthropologique. Parmi elles, citons celles de J. Maritain³², du Père A.-M. Roguet³³ et les réflexions autour du couple *res et sacramentum*. On a là un équipement intellectuel loin d'être périmé. Il reprend même aujourd'hui de l'intérêt à cause de son approche des signes³⁴.

La démarche la plus parlante par l'ampleur de la science et la fécondité des hypothèses de son auteur est celle du P. M.-D. Chenu. Autour de la trilogie mystère/symbole/rite, et parfois dans une optique préstructuraliste, il a fourni une série de grands articles et donné de nombreux cours, points de départ de recherches ou d'applications pour ses auditeurs³⁵.

Bible et patristique

2. A cette ligne se rattachent les recherches de J. Daniélou³⁶, soucieux d'une revalorisation théologique et pastorale de la typologie biblique et patristique.

Les travaux de O. Casel sur la théologie des mystères (*Mysterienlehre*), contemporains des penseurs qui redécouvrent l'importance des mythes (Cassirer, Freud), sont accessibles au

32. Cf. J. MARITAIN, *4 essais sur l'esprit dans sa condition charnelle*, Paris: Alsatia, 1956, ch. II « Signe et symbole », pp. 59-124.

33. Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, q. 60-65, *Les sacrements*, trad. franc. de A.-M. ROGUET, Paris-Tournai-Rome: Desclée/Paris: Ed. de la Revue des Jeunes, 1945.

34. Cf. M. AMALADOSS, « Sémiologie et sacrement », LMD 114, 1973, pp. 7-35. Dans un contexte culturel et littéraire, cf. Tz. TODOROV *et al.*, « Rhétorique et herméneutique » [Numéro spécial], *Poétique* (23), 1975, pp. 289-415.

35. Cf. M.-D. CHENU, « Pour une anthropologie sacramentelle », LMD 119, 1974, pp. 85-100, bibliogr., pp. 85-86. Voir aussi, Id., « La mentalité symbolique », in : *La théologie au XII^e siècle*, 2^e éd. Paris: Vrin (coll. « Etudes de Philosophie médiévale », XLV), 1966, pp. 159-190.

36. Inventaire et rappel de ses diverses contributions dans I.-H. DALMAIS, « Le Père Daniélou catéchète et mystagogue », *Axes* VII (1-2), oct.-nov.-déc. 1974/janv. 1975, pp. 76-80.

public français à partir de 1945³⁷. Ils ont connu un réel succès. Ils ont eu une influence sur la rédaction de certains numéros de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, principalement sur les textes de révision de l'Année liturgique et sur les réflexions concernant le mystère pascal. Cette façon d'envisager la dimension mystérique de la liturgie ne semble pas rencontrer une grande audience à l'heure actuelle, du moins dans plusieurs centres d'animation de pastorale liturgique, bien qu'on perçoive ou admette, ici ou là, l'opportunité de ne pas parler du rite en termes purement « éthiques » comme cela se fait assez souvent.

La sociologie

3. Dans une optique ou sous une forme « pastorale », la sociologie inspirée par les intuitions de G. Le Bras ou sous la mouvance des applications du Chanoine F. Boulard était présente aux grandes sessions du C.P.L. ou aux congrès de l'Union des Œuvres. Plusieurs contributions de *La Maison-Dieu* ou de la collection *Lex Orandi*³⁸ ont bénéficié de ces recherches.

La phénoménologie religieuse

4. Le livre de L. Bouyer, *Le rite et l'homme*³⁹, dont quelques aspects sont dépassés par suite du progrès des sciences anthropologiques des vingt dernières années, eut un rôle important. Malgré une méthode trop rapidement comparatiste et une orientation principalement phénoménologique, il aura permis à tout un public

37. Cf. O. CASEL, « La notion de "jour de fête" », LMD 1, 1945, pp. 23-26. Sur son œuvre, brève présentation et bibliographie dans I.-H. DALMAIS, « Liturgie et mystère du salut », in : A.-G. MARTIMORT (ed.), *L'Eglise en prière, op. cit.*, pp. 212-222 ; un des bulletins essentiels reste celui de J. GAILLARD, « La théologie des mystères », *Revue thomiste* 57, 1957, pp. 510-551.

38. Cf. par exemple : P. REUTER, « Des liturgies laïques modernes au renouveau de la liturgie chrétienne », in : *Etudes de pastorale liturgique*, Paris: Cerf (coll. « Lex orandi », 1), 1944, pp. 187-211 ; F. BOULARD, « Regrouper les paroisses rurales », LMD 36, 1953, pp. 106-113.

39. *Le rite et l'homme. Sacralité naturelle et liturgie*, Paris: Cerf (coll. « Lex orandi », 32), 1962. Recension de Fr.-A. ISAMBERT dans *Archives de Sociologie des Religions* (14), 1962, n. 120.

ecclésiastique catholique de s'ouvrir aux sciences des religions. Avec son livre sur *Le Mystère pascal*⁴⁰, la dimension symbolique et cosmique de la liturgie était de nouveau proposée aux catholiques, davantage portés à une conception moralisatrice, et très peu théologique, de l'expérience chrétienne.

Psychologie et symboles

5. Quelques études sur le symbole dans ses rapports à la psychologie doivent être mentionnées⁴¹. Cet aspect n'a pas toujours été traité pour lui-même, mais il fut présent aux autres recherches, ce qui est compréhensible, principalement dans les secteurs anthropologique, patristique, phénoménologique. Pour sa part, la ligne « psychologique » en liturgie est davantage exploitée, parfois même avec un aspect plus scientifique, depuis une dizaine d'années.

B) ELEMENTS DE LA PROBLEMATIQUE ACTUELLE

Si l'*anthropologie de la liturgie* peut être considérée comme un horizon sur lequel se poursuivent la réforme et la recherche liturgique en France, on peut toutefois dégager quelques nervures plus apparentes de la problématique actuelle et mentionner des axes d'investigation.

1. L'apport des sciences humaines

Certains liturgistes étrangers s'étonnent parfois de la part accordée, dans la conjoncture liturgique française, aux sciences sociales des religions. L'application de ces disciplines au domaine rituel

40. Cf. L. BOUYER, *Le Mystère pascal*, 5^e éd., revue et augmentée, Paris: Cerf (coll. « Lex Orandi », 4), 1957; réédition dans la collection « Foi vivante ».

41. Cf. L. BEIRNAERT, « Symbolisme mythique de l'eau dans le baptême », LMD 22, 1950, pp. 94-120; L. BOUYER, « Le symbolisme des rites baptismaux », LMD 32, 1952, pp. 5-17; G. MOREL, « La nature du symbole », LMD 42, 1955, pp. 98-105.

leur semble relever quelquefois d'un engouement un peu unilatéral.

L'ouverture aux « sciences humaines », principalement à la sociologie, l'anthropologie sociale, la sémiologie et à la linguistique, dont on trouve des traces par exemple dans *La Maison-Dieu*, correspond à une situation culturelle. Face à la perte de crédibilité d'un discours purement spéculatif ou historique, toute connaissance touchant au domaine qu'on peut appeler globalement l'anthropologie, semble passer par ces nouveaux types d'investigation.

Il est bien difficile de situer exactement les bénéfices à tirer d'une telle entreprise. Il se peut que les clercs aient parfois nourri des espérances que ne partageaient pas les experts eux-mêmes. Dans certains cas, on risque de trop attendre de ces disciplines qui sont en perpétuel réajustement, s'interrogeant sur leur nature même et dont la fonction de connaissance se situe à un autre niveau que celui des décisions pastorales.

Plusieurs aspects positifs sont à porter au crédit de cette confrontation.

Cela entraîne une vision moins « idéaliste » de la liturgie dans l'expérience chrétienne. Sous ce rapport, les perspectives actuelles sont sans doute moins idéologiques que ne l'étaient celles du renouveau liturgique dans l'immédiate après-guerre.

Progressivement, comme d'autres instances de recherche, dans l'Eglise de France, le C.N.P.L. a davantage perçu la spécificité des « sciences humaines ». Elles doivent être considérées pour elles-mêmes et non pas dans une perspective de marketing ; pour ce qu'elles peuvent dire de leur objet et ce qu'elles peuvent apporter dans la construction de cet autre objet qu'est la liturgie⁴².

Ces rappels généraux suffiront à montrer que, de part et d'autre, l'enjeu et la confrontation sont difficiles à cerner et à mettre en œuvre.

42. Cf. D. DYE et J.-Y. HAMELINE, « Changement de problématique... », *art. cit.*, pp. 14-17. Sur des recherches analogues, cf. « Préalables à un renouveau du langage religieux », *Concilium* 42, 1969, pp. 155-159 ; C. TRAETS, « Orientations pour une théologie des sacrements », *Questions liturgiques* 273, avril-juin 1972, pp. 97-118 ; L. GALLANT, « De la chrétienté à la sécularité : implications liturgiques », *Liturgie et Vie Chrétienne* (73), juil.-sept. 1970, pp. 197-210.

Loin d'entraîner un désintérêt pour les autres disciplines avec lesquelles collabore le liturgiste (théologie, ecclésiologie, histoire, pastorale, etc.), cet apport des sciences humaines a contribué à renouveler les questions posées à l'histoire et aux formulations doctrinales, aux systèmes rituels antérieurs et aux synthèses théologiques⁴³. A une lecture parfois trop « première », pour ne pas dire « ingénue », du donné traditionnel ou sacramentel, se substitue une analyse soucieuse de relever les conditions socio-historiques d'apparition, de fonctionnement ou de production des ensembles institutionnels.

Des secteurs de recherches assez neufs sont inventoriés. Le numéro 114 de *La Maison-Dieu*, « Sacrements et sciences humaines » fait appel à la sémiologie. Une nouvelle collection prend la suite de « Lex Orandi » et porte un titre, qui est tout un programme, « Rites et Symboles ».

2. Diversité de situations et intervention pastorale

L'originalité de la situation française dans l'application de la réforme liturgique tient encore au fait que les nouveaux Rituels et l'effort de réflexion sacramentelle ont été reçus et vécus dans une perspective missionnaire.

1. Des recherches importantes, réalisées avec la collaboration de sociologues, ont été entreprises à l'initiative du C.N.P.L. autour du baptême des enfants. Une réflexion a eu cours sur les « rites de passage », sur la sacramentaire chrétienne dans ses rapports à la ritualité humaine et aux discours qu'ethnologues, sociologues ou psychanalystes peuvent tenir à leur égard.

2. De son côté Mgr R. Coffy, archevêque d'Albi, président de la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle, a repris et structuré dans deux rapports⁴⁴ diverses

43. Deux exemples parmi beaucoup d'autres : M.F. BERROUARD, « La pénitence publique durant les six premiers siècles. Histoire et sociologie », LMD 118, 1974, pp. 92-130 ; A. DUVAL, « Le Concile de Trente et la confession », LMD 118, pp. 131-180.

44. Cf. R. COFFY et R. VARRO, *Eglise, signe de salut au milieu des hommes* [Eglise-sacrement : rapports présentés à l'Assemblée plénière de l'épiscopat français, Lourdes 1971], Paris: Centurion, 1972 ; R. COFFY,

recherches sur « Évangélisation et sacrement », et sur la « Célébration et la prière ».

Il s'agit d'une réflexion originale pour le secteur liturgique ou sacramentaire, mais aussi pour la manière d'envisager, de « faire » de la théologie. Elle intègre, dans un discours théologique émanant d'un homme en responsabilité ecclésiale, les apports des sciences humaines et détermine les conséquences actuelles de Vatican II pour la doctrine et la pratique. L'aspect de « stratégie » de ces rapports n'enlève rien à leur opportunité et à leur pertinence. Ces textes sont révélateurs du désir de répondre à des besoins pastoraux et ecclésiaux, et constituent des orientations pour la gestion de ces secteurs liturgiques.

3. La Rencontre nationale de Francheville (18-20 février 1974) organisée par le C.N.P.L.⁴⁵ sur le thème « Pour une pratique de la pastorale sacramentelle et liturgique » et d'autres sessions programmées sur le dimanche... se situent dans une ligne analogue à celle qui est tracée par les rapports Coffy.

Dans leur méthode et leur contexte sociologique, elles seraient à comparer aux rencontres du C.P.L., afin de saisir les déplacements de centres d'intérêt et les changements de problématique.

3. Recherches autour de l'assemblée et symbolique des célébrations

Perspective « didactique » ou « poétique » de la liturgie

Devant les clivages culturels et la destruction de fait des ensembles rituels religieux ou profanes, la réforme liturgique romaine et ses applications locales ont opté pour un type de rituel assez sobre au plan des signes et des symboles. Il est exact que, dans la mise en place de la liturgie restaurée, on a perdu ou laissé se perdre des éléments festifs d'antan (chants et rites

P. VALADIER et J. STREIFF, *Une Eglise qui célèbre et qui prie* [Lourdes 1973, Assemblée plénière de l'épiscopat français], Paris: Centurion, 1974.

45. Publication d'une série des conférences de cette session dans : « Anthropologie sacramentelle » [Numéro spécial], LMD 119, 1974, pp. 7-73.

spéciaux, processions, usages populaires) sans avoir pu ou pensé pouvoir les remplacer⁴⁶. Les rituels proposés par les livres officiels romains, décantés de ce que l'on considérait comme adjonctions ou aspects « buissonnants », ne semblent pas toujours rejoindre les différentes couches sociales. Peut-être même ne répondent-ils pas pleinement à cette classe moyenne et libérale qui a servi de référence sociologique, implicite ou explicite, aux rénovateurs du rit romain. Même dans sa récente restauration, ce dernier garde un certain aspect « archaïque »⁴⁷.

Pour résoudre les difficultés auxquelles se heurtent les célébrations ou remédier à leur atonie, faut-il prendre le contrepied de l'application de la réforme liturgique en France ? Suffit-il d'en appeler, comme on l'entend dire ici ou là, à la mise en œuvre de l'imaginaire, du symbolique... ?

La crise de la « poétique chrétienne » *de* et *dans* la liturgie a des causes beaucoup plus profondes qu'on ne l'imagine habituellement. La mort du symbole est en partie liée à l'avènement d'une civilisation de type capitaliste. Et les rites populaires, qu'on peut inventorier ici ou là, ne survivent souvent qu'à titres de succédanés. D'un point de vue ecclésial, la crise touche le problème de fond qui est celui de la foi et de la condition croyante dans le monde contemporain. La liturgie semblera à certains une échappatoire, masquant la vraie question : Comment peut-on être chrétien aujourd'hui ?

Face à ces difficultés pastorales et épistémologiques très réelles, de nombreuses recherches voient le jour. Leur visée est, la plupart du temps, à champs limités. La « poétique » qu'on y discerne est celle de la « communication liturgique », de pratiques « productrices de signification ». Son support ecclésial et sociologique est principalement appuyée sur l'assemblée.

46. Cf. J. GELINEAU, « Eglise-Assemblées-Dimanche. Réflexions et perspectives pastorales », LMD 124, 1975, p. 107. Analyses aussi dans Id., *Demain la liturgie*, pp. 118-130.

47. Cf. N. EGENDER, « Introduction », in : *La prière des Eglises de rite byzantin*, t. 3, *Dimanche. Office selon les huit tons*, Chevetogne/Paris: Ed. de Chevetogne, 1972, pp. 88-89.

Renouveau d'intérêt pour l'assemblée

Remise en l'honneur par les travaux de H. Chirat, J.A. Jungmann, A.-G. Martimort, J.-Th Maertens, J. Gelineau⁴⁸, avec une coloration plus institutionnelle et hiérarchique chez Martimort, plus ecclésiale chez Jungmann, la réalité d'assemblée a été l'objet de nombreuses études et approches. La parution de l'ouvrage collectif sous la direction de J. Gelineau, *Dans vos assemblées*⁴⁹, intervenant une dizaine d'années après celui qu'avait coordonné A.-G. Martimort, *L'Eglise en prière*⁵⁰, est significatif de la nouvelle manière de se situer au regard de la liturgie catholique⁵¹.

L'assemblée n'est plus seulement envisagée dans sa dimension *ecclésiale, mystérique*, mais aussi dans son fonctionnement. Etude fonctionnelle de l'assemblée ou plutôt des assemblées⁵², analyse de la communication dans l'assemblée⁵³, lois de symbolisation selon les groupes⁵⁴, lieu d'interprétation des signes⁵⁵, autant d'axes de recherche qui renouvellent les discours écrits ou tenus « sur les cérémonies », les « célébrations ». L'appel à la sémiologie et aux schémas de la linguistique devient ici indispensable pour saisir les types de rapports existants entre le signifié et le signifiant et décrypter le code symbolique et rituel.

La revue *Eglise qui chante*, l'Institut de musique liturgique de

48. Bibliographie sur ces travaux et reconsidération de la question vingt ans après les articles de A.G. Martimort dans Y. CONGAR, « Réflexions et recherches actuelles sur l'assemblée liturgique », LMD 115, 1973, pp. 7-29.

49. *Dans vos assemblées*. Sens et pratique de la célébration liturgique, Paris: Desclée 1971, 2 t., 625 pp.

50. *L'Eglise en prière*. Introduction à la liturgie, 3^e éd. rev. et corr. (1^{re} éd. 1961), Paris-Tournai: Desclée 1965, 951 pp.

51. Cf. H. CNUUDE, « Du nouveau en pastorale liturgique : le manuel 'Dans vos assemblées' », *Paroisse et Liturgie* (1), 1972, pp. 45-53.

52. Cf. J. GELINEAU (ed.), *Dans vos assemblées*, *op. cit.*, pp. 31-34 ; Id., « Eglise-Assemblées-Dimanche... », *art. cit.*, pp. 103-109.

53. Cf. « La communication dans l'assemblée » [Numéro spécial], *Eglise qui chante* (87-88), juin 1968 ; J. GELINEAU (ed.), *Dans vos assemblées*, *op. cit.*, pp. 59-81.

54. Cf. la bibliographie donnée à la note 24. Voir en particulier J. GELINEAU, « A propos des assemblées liturgiques de petits groupes », *Questions liturgiques* (278), juil.-sept. 1973, pp. 169-179 ; CELAM, « Liturgie et communautés chrétiennes de base », LMD 114, 1973, pp. 114-126.

55. Cf. J. GELINEAU (ed.), *Dans vos assemblées*, *op. cit.*, pp. 72-76.

l'Institut catholique de Paris ont beaucoup inventorié ces domaines. Au C.N.P.L., l'équipe « célébration », les animateurs de session intègrent, à leur niveau, ce genre d'analyse. Plusieurs numéros des *Notes de pastorale liturgique*⁵⁶, les *Fiches de formation pour animateurs de célébrations* (FAC) se sont inspirés de ces schémas d'interprétation pour parler du fonctionnement des célébrations.

Les assemblées et la pastorale liturgique

Concept au croisement de l'ecclésiologie, de la sociologie et de la symbolique, le terme d'assemblée trouve aussi une résonance pastorale effective. Pour reprendre les mots d'une problématique actuellement abandonnée, on peut dire que cette réalité intéresse non seulement la pastorale immédiate de telle paroisse, telle communauté ou de tel groupe, mais une « pastorale d'ensemble ».

Les travaux entrepris sur le dimanche, avec des modalités différentes par la Faculté de théologie de Lyon, l'Institut supérieur de liturgie de Paris, le C.N.P.L. mettent en évidence les caractéristiques et les fonctions primordiales de (ou des) l'assemblée(s) : sa capacité polarisante pour la vie chrétienne, son rôle de signe d'appartenance à l'Eglise, ses nécessaires diversifications internes et ses rapports aux autres types de rassemblements ecclésiaux⁵⁷.

Face à une société et à une église « plurielles », au regard de l'éclatement même de la notion de liturgie, le concept et la réalité d'assemblée sont destinés à être retrouvés dans leurs

56. Cf. les dossiers : « Comment célébrons-nous ? », n. 103, avril 1973 ; « Se rassembler le dimanche », n. 104, juin 1973 ; « Musique et chant dans la célébration », n. 114, février 1975 ; « Souplesse et adaptation », n. 117, août 1975.

57. Sur ce point les travaux de la session du C.N.P.L. consacrée au thème « Eglise-Assemblées-Dimanche » à Solignac (17-19 nov. 1975) et repris dans LMD 124 sont très révélateurs.

Cf. aussi d'autres approches : L. VOYÉ, *Sociologie du geste religieux*, Bruxelles: Ed. Vie ouvrière, 1973 ; R. GANTOY et M. VEYS, « Réflexions à propos de la ' pratique dominicale ' », *Paroisse et Liturgie* (3), mai 1973, pp. 195-206 ; L. de STRYCKER, « Pratique religieuse, pratique sociale ? », *ibid.*, pp. 207-211 ; A. HUT, « A temps et à contretemps », *ibid.*, pp. 212-225 ; *Le dimanche, une obligation ?*, Lyon: Profac/Faculté de théologie (coll. « Essais et recherches »), 1975. — Voir aussi sur un sujet directement engagé ici, H. DENIS, « La paroisse, déclin ou promesse ? Essai de théologie pastorale », *Lumière et Vie* XXV (123), 1975, pp. 73-92.

différentes virtualités ou harmoniques. L'analyse et l'option théorique montrent que cette résurgence ne doit pas être monopolisée par ou pour une seule modalité, que ce soit la paroisse ou le petit groupe.

III. QUELQUES LIGNES D'ORIENTATION

De cette confrontation entre la programmation d'une réforme liturgique (I) et son application (II), il peut être suggestif de proposer sous un aspect très schématique, quelques lignes ou éléments d'orientation. Ceux-ci concerneront à la fois le domaine de l'*orthodoxie* et celui de l'*orthopraxie*.

A) REINTERROGATION DE LA TRADITION

1. Conditions nouvelles de ce travail

La diversité même des opinions sur la situation présente du catholicisme, de la liturgie et du rituel chrétien ne contredit pas cette donnée :

« Le christianisme est une religion d'assemblée, comme toutes les religions sociales. Mais, plus précisément, c'est une religion d'assemblée commémorative, où le passé revit, où l'advenu et l'avenir se rejoignent, où même ils se confondent, car le *temps nouveau*, le *dernier temps* a été inauguré une fois pour toutes. »⁵⁸

L'interrogation de la Tradition est un moment indispensable de l'expérience chrétienne. Les liturgistes actuels ne diffèrent pas radicalement, sur ce point, de leurs prédécesseurs immédiats. Leur optique est cependant autre. La ferveur des retrouvailles bibliques et patristiques a fait place à une lecture plus socio-historique des témoignages de l'ère patristique ou apostolique.

58. Cf. H. DUMERY, « Sacrements » (art.), *Encyclopaedia Universalis*, Paris 1972, vol. 14, p. 582.

Il s'agira pour eux d'une réévaluation des divers dossiers, qui fasse droit à une découverte des conditions de production de tout discours doctrinal ou rituel. Cette réévaluation devra aussi instaurer une distinction opportune et indispensable entre la description d'un système et la pratique réelle, historique, de ce système. Certaines grandes orientations du mouvement liturgique français des années 1943-1960 (mystère pascal, typologie biblique, renouveau du sens du dimanche, de l'assemblée...) n'ont pas toujours pratiqué ce discernement qui est nécessaire à toute histoire des institutions.

2. Signes essentiels de la liturgie chrétienne

Une des tâches primordiales consiste à cerner les signes essentiels de la liturgie chrétienne. Non pas à partir d'une théorie abstraite de la Révélation, mais en prenant appui sur l'expérience de l'Eglise et sur l'expérience chrétienne. « Il s'agit donc d'une option sur la *praxis* de l'Eglise, et par le fait même sur l'Eglise comme *praxis*. »⁵⁹

Cette interrogation portera sur divers secteurs, dont certains sont énumérés ici :

- *la Parole de Dieu* : — comme parole fondatrice d'une communauté mais portée par ce groupe, — comme Ecriture (Sainte) — comme événement de salut dans une proposition actuelle ;
- *Jésus-Christ et les sacrements* : signes de l'Alliance entre Dieu et les hommes, présence mystérique du Christ, mais à partir de quelles expressions symboliques (repas, réalités humaines, réalités cosmiques, etc.), avec quelle marge de liberté créatrice pour répondre à leur fonction instituée et instituante, à leur rôle symbolique ?
- *les communautés baptismales* : dans leur autonomie relative face à une « convocation » liturgique purement hiérarchique, dans leur capacité d'interprétation des signes et des symboles chrétiens ;

59. H. DENIS, *Des sacrements et des hommes*, op. cit., p. 40.

– *l'Esprit Saint* : passage d'une liturgie trop christocentrée à une expression cultuelle plus pneumatique.

3. A la recherche d'une conception moins monolithique de la liturgie

Dans son emploi actuel, le mot liturgie remonte au 16^e siècle. Il est très ambigu et risque de conduire à une approche univoque et à une conception monolithique de la liturgie, alors que celle-ci correspond à une réalité variée qui se déploie sur des plans différents et avec des actes aux valences ecclésiales variées.

Au désir de rechercher une « définition » de la liturgie comme on le souhaitait encore il y a vingt ans⁶⁰, on substitue une approche correspondant mieux à l'expérience vécue de la diversification des célébrations, à l'autonomie reconnue aux communautés locales et à une plus juste conscience de la place des laïcs dans l'Eglise. Au lieu de tracer une frontière précise entre « liturgique » et « non-liturgique », on reconnaîtra dans le domaine appelé liturgie une série de cercles concentriques, avec un noyau d'une densité liturgique maxima, et ensuite un dégradé progressif, selon que tel ou tel rite participe plus ou moins au liturgique fondamental⁶¹.

Cette hypothèse rejoint un problème théorique souligné par E. Durkheim dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse* :

« Une religion ne tient pas nécessairement dans une seule et même idée, ne se ramène pas à un principe unique qui, tout en se diversifiant suivant les circonstances auxquelles il s'applique, serait, dans son fond, partout identique à lui-même : c'est un tout formé de parties distinctes et relativement individualisées (...). Aussi, une religion ne se réduit-elle pas généralement à un culte unique, mais consiste en un système de cultes doués d'une certaine autonomie (...).⁶² »

60. Résumé des diverses positions et bibliographie dans A.G. MARTI-MORT (ed.), *L'Eglise en prière*, op. cit., pp. 3-10.

61. Cf. P. ROUILLARD, « Liturgie » (art.), *Catholicisme*, Paris: Letouzey et Ané, 1974, t. VII, col. 864.

62. Phrase citée par J. MAÎTRE, « Religion. 4. La religion populaire » (art.), *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1972, vol. 14. p. 35.

Cette perspective nouvelle rend mieux compte des formes historiques du culte chrétien et de sa pratique. Autour d'une zone centrale composée des réalités fondées dans l'événement Jésus-Christ ou à l'âge apostolique (Baptême, Eucharistie, Parole de Dieu, Jour du Seigneur...), se situeront ces cercles concentriques évoqués plus haut, dont l'autonomie hiérarchique peut être très grande (célébrations diverses, réunions de prière, de groupes, de familles, dévotions, voire même l'office divin ou tel sacrement, le mariage par exemple, relevant davantage de la dimension « domestique » de l'Eglise que de la liturgie).

L'intérêt de cette hypothèse est aussi de nuancer les débats tels que foi/religion, militance/pratique. Pastoralement, elle peut induire une attitude non seulement de tolérance mais encore de respect pour des pratiques ou des traditions culturelles ou populaires⁶³. Elle permet de comprendre comment la liturgie catholique en plein dégel récupère, en fait, par le biais d'une mobilité sociologique des divers groupes, une certaine religiosité de formes non ecclésiastiques de la sociabilité⁶⁴.

Théologiquement ou plutôt idéologiquement, elle peut s'allier à une pratique concrète du pluralisme dans les Eglises et à ce renouveau pastoral autour de la réalité d'assemblée, ou d'assemblées.

4. Secteurs de recherche

Après ce qui vient d'être dit, on pourrait légitimement conclure que tous les secteurs de la liturgie sont à réenvisager. En un sens, oui ; et c'est d'ailleurs ce qui rend la tâche présente difficile et délicate.

Comme secteurs prioritaires, mais non exclusifs, indiquons :

- l'initiation chrétienne et la réflexion sur les *étapes* des sacrements ;

63. Voir les études parues dans « Religion populaire et réforme liturgique » [numéro spécial], LMD 122, 1975 ; sur ce point, cf. H. DENIS, « Les stratégies possibles pour la gestion de la religion populaire », LMD 122, 1975, pp. 163-193. A paraître, en 1977, un numéro de *Concilium* : « Liturgie et traditions religieuses culturelles ».

64. Cf. J. MAÎTRE, « La religion populaire », *art. cit.*, p. 35.

- le mariage, la pénitence, les ministères ;
- en liaison avec l'assemblée, le sens et la pratique du dimanche ; les assemblées de communautés sans prêtre ;
- les signes d'ecclésialité des communautés ; la présence ou l'absence de l'Esprit Saint dans les formes de la liturgie catholique ;
- le fonctionnement rituel des célébrations, la musique dans la liturgie et ce qui relève de la « régie sonore ».

B) PRATIQUE ET STRATEGIE

Comme pour d'autres organismes sociaux, se pose à l'Eglise une question de « gestion » de son patrimoine ou dynamisme cultuel. Dans une situation et une conjoncture, sinon toujours conflictuelles, du moins en changement, elle doit assurer une « négociation » entre ce qu'elle reçoit et vit du mystère de la foi et des composantes sociales et de religiosité naturelle ambiante.

1. La gestion ecclésiale de la liturgie

Le rôle attribué au Siège Apostolique, dans le domaine liturgique, par le Concile Vatican II est prépondérant, quelles que soient les attributions reconnues aux Conférences épiscopales. Plusieurs commentateurs ont décelé un risque d'omniprésence de l'Eglise universelle au détriment des Eglises locales. Sous cet angle aussi, cette réforme n'a pas de précédent historique, et elle semble bien devoir être la dernière programmée par l'autorité centrale de l'Eglise.

Toute réflexion ecclésiologique faisant droit aux données de l'analyse sociologique admettra qu'il est impossible désormais de parler de la gestion de la liturgie en termes simplement théologiques ou canoniques. Une étude du pouvoir doit être entreprise aux divers échelons, depuis celui des autorités romaines ou épiscopales jusqu'à celui des assemblées locales. Le recours à ce principe de réalité désacralise en un premier temps l'aura mystérieuse et hiératique dont on entoure volontiers les célébrations

cultuelles. En un second temps, il donne aussi la mesure concrète du mystère chrétien et de la présence de l'Esprit Saint qui innerve la trame même de l'histoire humaine avec ses cultes et ses conflits.

2. Etudes des conditions de production

La mise en œuvre de cette gestion et de cette négociation aura grand intérêt à s'ouvrir aux études des conditions de production tant de l'ensemble rituel que de son emploi.

Les recherches peuvent porter sur les textes du corpus liturgique⁶⁵, sur les homélies ou discours prononcés dans les assemblées⁶⁶, sur les types de sons émis, sur les rapports réels entre le célébrant, l'animateur liturgique, la chorale, l'assemblée. Leur méthode reste à trouver dans certains cas, à parfaire dans d'autres. Les études doivent conduire à une approche socio-politique de la liturgie, indispensable mais encore très inchoative⁶⁷.

3. Vers quel type de fonctionnement rituel faut-il aller ?

Les éléments d'analyse et de prospective évoqués plus haut poussent à se poser une question radicale : un fonctionnement rituel est-il encore possible ? souhaitable ?

Si l'on veut parler d'un ensemble détaillé de rites à l'agen-

65. Quelques essais : D. MATHIEU, « Remarques sur l'anthropologie des prières liturgiques actuelles », LMD 112, 1972, p. 144-157 ; D. RIMAUD, « A propos des prières liturgiques actuelles et à venir », LMD 112, 1972, pp. 148-158 ; J. CALLOUD, « Sémiolinguistique et texte liturgique », LMD 114, 1973, pp. 36-58 ; C. DUQUOC, J. GUICHARD *et al.*, *Politique et vocabulaire liturgique*, Paris: Cerf (coll. « Rites et Symboles » 2), 1975, et la recension de R. GANTOY et A. HAQUIN, « Deux réactions à propos d'une analyse de vocabulaire liturgique », *Communautés et Liturgies* 5, 1975, pp. 408-417 et dans ce numéro l'analyse d'André ROUSSEAU.

Voir aussi un numéro sur les rapports langage/liturgie, *Communautés et Liturgies* (4), juillet 1975.

66. Voir le livre à paraître de J.M. MARCONOT, *Comment ils prêchent. Etude sur des sermons de Toussaint*, Paris: Cerf (coll. « Rites et Symboles », 6), 1976.

67. Cf. les remarques intéressantes de P. BLANQUART, « Liturgie et politique », LMD 106, 1971, pp. 142-146 ; R. LEMIEUX, « Liturgies et sociurgies », *Liturgie et Vie Chrétienne* 84, 1973, pp. 169-180 ; « Politique et liturgie » [numéro spécial], *Concilium* 92, 1974.

cement et au fonctionnement univoques, une réponse négative s'impose. Mais si, tout en maintenant la distinction énoncée au début entre rites/rituel, on entend par là une socialité chrétienne du culte et dans le culte, une réponse positive peut s'énoncer.

Cette affirmation relève principalement, bien que non exclusivement, de la théologie. Elle soulève de nombreux problèmes de « stratégie » et de « déontologie sociologique » dans la mesure où l'ethnie catholique s'insère dans un groupe social plus vaste et que plusieurs de ses rites, d'origine typiquement chrétienne, sont devenus, par suite des circonstances et de l'histoire, un bien commun du groupe plus vaste.

Le code rituel chrétien sera-t-il peu développé (valeur emblématique de la croix, de l'assemblée dominicale, dimension proprement cultuelle de l'Écriture Sainte et de la fraction du pain), acceptant pour le reste des formes nombreuses et variées de rituels humains ou religieux ? — L'Église doit-elle maintenir un système rituel relativement abondant et structuré ? Dans ce cas, comment fonctionnera-t-il s'il est coupé d'une certaine symbolique chrétienne traditionnelle, à une époque où la moyenne des prêtres et des fidèles français sont très peu liturges ou « célébrants » dans leur vie et leur expérience quotidienne ?

CONCLUSION

La réflexion sur le « rituel », à laquelle nous nous sommes attachés s'appuie sur une *hypothèse ecclésiologique*. La liturgie chrétienne est la célébration du Salut — histoire commune de Dieu et des hommes — par des communautés de croyants, au travers d'actions et de signes fondamentaux (Parole de Dieu, actes sauveurs de Jésus-Christ, réalités humaines symboliques), dans une expérience plurale, sous la poussée et l'orientation de l'Esprit Saint.

Une *constatation* semble s'imposer : celle de l'éclatement du langage et de la déstructuration partielle du code rituel chrétien. Une stratégie est à négocier dans la conjoncture présente, qui fasse droit à diverses requêtes pastorales, sociologiques, rituelles, sans privilégier une idéologie.

Au regard de cette *hypothèse* et de cette *constatation*, le statut et l'avenir du « rituel » — avec les différentes connotations

données à ce terme — dans la liturgie catholique reposent sur une double orientation :

1. une imprégnation réelle des différents groupes par la Parole de Dieu, ce qui implique de laisser, d'ouvrir, à cette Parole reçue grâce à l'Esprit Saint, des espaces de liberté, des plages d'expression pour son fonctionnement poétique et symbolique ;

2. une attention à la ritualité humaine dans ses formes traditionnelles et ses émergences actuelles, y compris socio-politiques ou utopistes, en vue de son interrogation pour elle-même et dans ses rapports avec le donné chrétien.

Un tel projet, une telle utopie relèvent-ils d'un seul groupe, fut-il le groupe Eglise ? N'est-ce pas du ressort, et de la communauté fondée en Jésus Christ, et de la communauté, de l'espèce humaine à la recherche de la figure d'ensemble de sa totalité terrestre ?

Si le rite est avant tout à dimension symbolique, comme certains le pensent, il est de l'ordre de la sémiotique, non de la théologie ou de la pédagogie. Le célébrant et le groupe lui-même en sont-ils alors pleinement maîtres ? Ne sont-ils pas davantage possédés par le rite ?

Dans le cas du rituel chrétien, ne pourrait-on pas dire que cette partielle dépossession anthropologique des individus doit être au bénéfice de la contestation évangélique du culte lui-même et en faveur de la communion des hommes, au seul Signe, au seul Symbole, entre Dieu et les hommes, Jésus Christ vivant de l'Esprit de son Père, qui est aussi le sien ?

Dominique DYE, o.p.